

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 novembre 2024

n° 156-24

Objet : RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et PMT Veolia pour la mise en place et l'exploitation d'une unité pilote de traitement des eaux usées sur le site de l'UDEP de Chambéry

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marcel Ferrari - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Thieffinat à Brigitte Bochaton

• conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Eric Delhommeau - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Luc Meunier - Franck Morat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 07 novembre 2024

délibération n° 156-24

objet **RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et PMT Veolia pour la mise en place et l'exploitation d'une unité pilote de traitement des eaux usées sur le site de l'UDEP de Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, expose que la société PMT Veolia a sollicité l'autorisation de Grand Chambéry pour installer une unité pilote de traitement des eaux usées, dénommée « Ecosim Solar Conteneurisée » sur le site de l'UDEP, dans l'objectif de réaliser des essais en situation réelle d'exploitation.

Il s'agit d'une unité compacte pour le traitement biologique des eaux usées, qui s'adapte automatiquement à la charge et aux variations hydrauliques.

Grand Chambéry a saisi cette opportunité pour expérimenter cette technique et en mesurer l'efficacité.

La convention proposée fixe les conditions administratives, techniques et financières de la mise en place et de l'exploitation de l'unité pilote « Ecosim Solar Conteneurisé » par PMT Veolia sur le site de l'UDEP.

Elle est établie pour une durée de six mois, renouvelable une fois tacitement pour la même durée si nécessaire.

Pendant la durée de la convention, les analyses d'eaux traitées effectuées par Grand Chambéry pour le compte de PMT Veolia seront facturées sur la base des tarifs en vigueur.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions d'occupation du domaine public,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention entre Grand Chambéry et PMT Veolia pour la mise en place et l'exploitation d'une unité pilote de traitement des eaux usées sur le site de l'UDEP de Chambéry,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

156-24

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et PMT Veolia pour la mise en place et l'exploitation d'une unité pilote de traitement des eaux usées sur le site de l'UDEP de Chambéry
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres
Date de l'acte :	07 novembre 2024
Annexe(s) :	Convention

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241107-lmc1H32416H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32416H1

Date de transmission en Préfecture :	14 novembre 2024
Date de réception en Préfecture :	14 novembre 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 14 novembre 2024